

la vallée de l'Outaouais, est encore moins cher que le pétrole de notre pays. Les Canadiens paient donc beaucoup plus pour leur pétrole qu'ils ne devraient le faire, et la protection que le gouvernement devrait accorder à ceux qui vivent à l'ouest de la vallée de l'Outaouais est absolument indispensable. Le gouvernement a la responsabilité de protéger les consommateurs canadiens en déterminant le prix du pétrole brut produit dans notre pays. Nous pouvons laisser le marché international fixer le prix du pétrole brut exporté et, si ce prix s'éloigne trop de nos prix intérieurs, le gouvernement aura alors le pouvoir d'imposer une taxe à l'exportation sur tout le pétrole brut canadien exporté sur les marchés étrangers. De cette façon, les Canadiens, auxquels ce pétrole appartient, profiteraient de certains des avantages et ne seraient pas limités à 4 p. 100 des bénéfices que la société Imperial Oil fait depuis 10 ans.

La troisième proposition que comporte cette motion est qu'il est grand temps de rénover la politique nationale en matière de pétrole. Quel que soit le mérite que pouvait avoir la frontière de la vallée de l'Outaouais il y a 12 ans, je maintiens qu'à l'heure actuelle elle ne peut que nous entraîner à la catastrophe. Je remarque que dans la lettre que M. J. F. Grundy, sous-ministre du ministère de l'Industrie et du Commerce, a envoyée au président de l'Office national de l'énergie, le 22 septembre 1971, il déclarait: Si le «prix» de l'accès illimité implique le maintien strict de la frontière de la vallée de l'Outaouais et un coût plus élevé pour l'ensemble de l'industrie canadienne et l'industrie pétrochimique en particulier, cela va, à notre avis, à l'encontre de l'intérêt de la nation.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement. Puis-je demander que le député dépose le document qu'il vient de citer, conformément au Règlement de la Chambre?

M. Douglas: Je le déposerais avec plaisir, monsieur l'Orateur, mais je crois que le Règlement interdit à un député de déposer un document. Cependant, si je ne suis pas autorisé à le déposer, je me ferais un plaisir d'en remettre un exemplaire au député.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je rappelle au député et à l'ancien ministre que cet article du Règlement s'applique aux ministres et pas nécessairement aux députés, et qu'il s'applique spécialement aux documents officiels.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Est-ce vrai, Stanley?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un simple député ne peut rien déposer de sa propre initiative.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je me demande parfois s'il arrive aux ministres de lire les études qui sont préparées à leur intention. Je viens d'envoyer au ministre et au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) un exemplaire d'un rapport intitulé «La politique commerciale du Canada en matière d'énergie» rédigé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. C'est un excellent rapport.

Ce rapport prévoit une pénurie grandissante des approvisionnements en pétrole aux États-Unis. Il prévoit également le drainage du marché canadien et une forte majoration des prix. Ce rapport, que le gouvernement a en sa possession depuis un an et demi, préconise un régime de double prix pour le pétrole au Canada. Aujourd'hui, soit 18 mois plus tard, les prix et la demande de pétrole ont

Régie des produits pétroliers

augmenté, mais le gouvernement n'a rien fait pour protéger les consommateurs de pétrole résidant à l'ouest de la vallée de l'Outaouais.

A mon avis, cette politique nationale du pétrole place maintenant les Canadiens dans la pire des positions. Ceux qui se trouvent à l'ouest de la vallée de l'Outaouais sont certains de leur approvisionnement mais ils sont entièrement à la merci d'une industrie monopolisatrice, pour ce qui est des prix. Ceux qui sont à l'est de la vallée de l'Outaouais ont l'avantage des prix concurrentiels, mais ils seront de plus en plus à la merci des pays producteurs de pétrole qui peuvent à loisir réduire l'approvisionnement ou augmenter les prix.

Les habitants de l'Est du Canada ne peuvent obtenir le produit brut canadien parce qu'il n'y a pas de pipe-line pour le transporter jusqu'à eux. A l'heure actuelle, le Canada expédie environ 60 p. 100 du pétrole qu'il produit aux Américains du midwest. La suppression du réseau de la vallée de l'Outaouais permettrait au gouvernement de placer les Canadiens dans la meilleure situation possible puisque le pétrole pourrait être transporté sans difficulté par pipe-line dans les deux sens, soit de l'Ouest du Canada jusque dans les régions de l'Est ou encore, le pétrole provenant du large pourrait être acheminé facilement de l'Est du Canada et de Montréal jusque sur le marché central. Dans ce cas, si les prix du pétrole de l'Ouest étaient élevés d'une façon injustifiable, le pétrole étranger susciterait alors la concurrence. D'autre part, si les importations de pétrole brut étaient menacées ou si leurs prix devenaient trop élevés, les gens de l'Est pourraient alors avoir recours au brut de l'Ouest pour bénéficier à la fois de la sécurité des approvisionnements et de la concurrence des prix. J'admets que ceci pourra entraîner une certaine restriction de nos exportations de pétrole vers les États-Unis, mais je signalerais aux députés que depuis des années les États-Unis ont contingenté l'entrée du pétrole canadien par voie de directives présidentielles qui sont toujours en vigueur. Le Canada a fait office de robinet au gré à la fois des compagnies pétrolières et des États-Unis.

Le problème est que nous n'avons pas de politique nationale du pétrole. Notre politique du pétrole est conçue par l'industrie américaine, par les Américains et pour les Américains. Le 19 mars dernier, l'ancien secrétaire au Trésor des États-Unis, M. John Connally, dans une allocution à Toronto, a averti le Canada de ne pas se laisser aveugler par le nationalisme dans l'examen de nos accords financiers commerciaux. Mais il a poursuivi en disant: «Les États-Unis admettraient une politique d'approvisionnements en pétrole qui pourrait restreindre les exportations vers les États-Unis si cela était nécessaire aux besoins du Canada.» Autrement dit, M. Connally dit aux Canadiens «Pour l'amour du ciel, dites-nous quelle est votre politique de pétrole en tenant compte de vos besoins.»

J'estime que nous aurions raison de restreindre nos exportations de pétrole et d'essence afin d'assurer aux Canadiens des approvisionnements suffisants à des prix raisonnables. A mon avis, les contingents établis en février dernier étaient beaucoup élevés. Ils le furent après qu'il y eut un acheminement formidable de pétrole aux États-Unis. Nous serions tout à fait en droit, non pas d'arrêter totalement les exportations de pétrole, mais de les ramener au chiffre d'un demi-million ou de trois quarts de million de tonnes, chiffre que les États-Unis nous ont d'ailleurs eux-mêmes imposé il n'y a pas si longtemps. Ce que nous ferons à l'occasion de la présente crise pétrolière déterminera dans une large mesure ce que nous pourrions faire pour régler la crise à long terme.